

des prix de la houille. Le projet de loi décrète que le prix ne dépassera pas deux piastres par tonne sur les wagons. Comme la Couronne contrôle le tarif, vous apprécierez probablement mieux, honorables messieurs, les bas prix auxquels le charbon pourra être livré aux endroits importants où il est vendu maintenant à un chiffre si élevé.

Cela aura pour effet d'aider dans une large mesure au développement des houillères qui ne peuvent pas être exploitées à l'heure qu'il est, car ce sont des couches peu abondantes et qui ne seraient pas d'un grand rapport dans les circonstances actuelles. Le fait que la population pourra avoir la houille et le coke à aussi bas prix stimulera l'exploitation de ces terrains houillers à tel point que des centaines de mines qui, aujourd'hui sont abandonnées, renaîtront à l'activité et ajouteront une grande valeur à la richesse du pays.

L'honorable M. WOOD : L'honorable ministre peut-il nous donner une idée des frais de construction de cette voie ferrée ?

L'honorable M. SCOTT : Non, je ne le puis pas. Le coût approximatif est évalué à \$25,000 ou \$30,000 par mille. Naturellement certaines parties coûteront davantage vu que le chemin traverse une contrée très accidentée.

L'honorable M. WOOD : L'honorable ministre peut-il dire qu'elle est la longueur du tracé où les travaux seront coûteux et combien de milles se trouvent à traverser la prairie ?

L'honorable M. SCOTT : Les 113 milles traverseront un territoire qui n'offrira pas autant de difficultés que le reste. Le parcours le plus long, à partir du Défilé du Nid de Corbeau jusqu'au Lac, et à Nelson, se trouvera à traverser un pays où les travaux seront très coûteux, comme vous pouvez le voir en examinant la carte. Le tracé doit tourner et contourner suivant les nécessités de la topographie du pays.

Le Méridional de la Colombie-Britannique avait droit à une subvention de 20,000 acres par mille. Une bonne partie de ces terrains est boisée, et l'une des conditions est que les terres boisées et celles propres à l'agriculture seront vendues à des prix qui devront être approuvés par le gouvernement, de sorte que, pratiquement,

la compagnie du Méridional de la Colombie-Britannique ne peut pas profiter d'aucune circonstance pour exiger des prix exorbitants, — c'est-à-dire qu'elle devra offrir ces terres à des prix raisonnables et approuvés par le gouvernement de la Colombie britannique et du Canada.

L'honorable M. WOOD : Je suis chagrin que l'honorable ministre n'ait pas pu nous donner le montant approximatif du coût de la construction de cette voie ferrée. Je crois que nous aurions dû avoir ce renseignement, et je suppose que le gouvernement, avant de signer un contrat de ce genre, a dû faire préparer une évaluation minutieuse par un ingénieur compétent du coût probable qu'entraînera l'établissement de ce chemin de fer. Je ne vois pas comment les ministres ont pu faire une évaluation du montant du subside qu'ils étaient justifiables d'accorder, à moins qu'ils eussent une idée quelconque des frais qu'entraînerait l'ouverture de ce chemin de fer lorsqu'il serait complété. La subvention à raison de \$11,000 par mille s'élèvera à \$3,630,000, et si j'ai bien compris les remarques de l'honorable ministre, la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique aura le droit de recevoir 4,000,000 d'acres de terrains forestiers que lui donnera le gouvernement de la Colombie-Britannique.

L'honorable M. SCOTT : Non, ces terrains appartiennent au Méridional de la Colombie-Britannique et la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique ou quelques-uns de ses actionnaires, ont acquis le droit de prendre, s'ils le veulent, possession de la charte, mais non pas, d'après ce que j'ai compris, de tout ce qui en relève.

L'honorable M. WOOD : On a assurément déclaré que le Méridional de la Colombie-Britannique avait transmis au chemin de fer canadien du Pacifique toutes les terres qu'il avait obtenues du gouvernement de la Colombie-Britannique, à l'exception des terrains houillers, dont l'étendue est évaluée à 250,000 acres, et 50,000 acres de ces terrains doivent être passés à la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, qui, elle, doit les remettre au gouvernement, de sorte que si je ne me suis pas trompé dans mes calculs, il y aurait environ 4,000,000 d'acres de terre boisée